

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE**

*Le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur  
Roland RIVET, Maire*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 14 SEPTEMBRE 2020  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

<p><b>Nombres de membres : 19</b></p> <p><b>Nombre de présents : 16</b></p> <p><b>Date de la convocation : 7 septembre 2020</b></p> <p><b>Date d'affichage : 7 septembre 2020</b></p>	<p>Présents : Roland RIVET – Jean-Pierre CHEVALIER-DREVON – Patricia VILLEVIEILLE- Guy ESCOFFIER – Bernard COLLIN – Patrice CLAPEYRON – Tristan SAVEL-NAIME – Céline RIOCREUX – Charène PASTEL – Christian BISSARDON – Olivier BLANCHARD – Paul-Henri VALOUR – - Marilyn MARCELLIER – Eric DI CARMINE – Stéphanie GROS – Virginie D'AURIA</p>
	<p><b>Pouvoirs :</b> Tiphaine GROSSMANN avait donné pouvoir à Guy ESCOFFIER – Lila BENABDESLAM avait donné pouvoir à Roland RIVET</p>
<p><b>Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le</b></p>	<p><b>Secrétaire :</b> Lila BENABDESLAM</p>
	<p><b>ABSENTS :</b> Lila BENABDESLAM – Angélique DESCHAMPS - Tiphaine GROSSMANN</p>

**20-09-01 – Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Mise à jour**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est dans l'obligation de tenir à jour un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui fixe les procédures à mettre en œuvre en cas d'urgence sanitaire ou de sécurité.

Le PCS de la commune a donc été mis à jour avec notamment la reprise de tous les numéros téléphone et adresses des divers intervenants.

Monsieur le Maire propose d'approuver le document tel qu'il est présenté.

**VOTE : UNANIMITE sur 18 votants**

**20-09-02 – Noms de voies**

Monsieur le Maire expose que lors de la réalisation du Lotissement « les Merisiers » ainsi que le

lotissement Lachaud, des voies ont été créées. Afin de faciliter l'adressage des riverains de ces voies, il convient de définir d'un nom pour chacune d'entre elles.

Monsieur le Maire propose de nommer la voie du lotissement « les Merisiers » : chemin des Mûriers  
la voie du lotissement « Lachaud » : chemin des Pialousses

**VOTE : UNANIMITE sur 18 votants**

#### **20-09-03 – Recrutement d'agents contractuels – contrats aidés - Autorisation**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est parfois nécessaire de recruter des agents pour assister les personnels des écoles, des services techniques et de la Mairie. Pour ces missions, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à recruter des agents contractuels ou sous contrat de type CAE-CUI (PEC).

**VOTE : UNANIMITE sur 18 votants**

#### **20-09-04 – Remplacement d'un agent en arrêt maladie**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de remplacer un agent des services techniques en arrêt maladie suite à un accident du travail. Il propose de l'autoriser à procéder à ce recrutement en contrat à durée déterminée.

**VOTE : UNANIMITE sur 18 votants**

#### **20-09-05 – Acquisition propriétés CHATARD - Autorisation**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Marcel CHATARD, domicilié 4 impasse de la Besse à BRIVES CHARENSAC (43700) a proposé à la vente les propriétés cadastrées section AO n° 33 de 169 m<sup>2</sup>, AO 452 de 547 m<sup>2</sup> et AO 453 de 257 m<sup>2</sup> correspondant à une propriété bâtie et ses dépendances sise au lieu-dit le Piémontois, pour la somme de 140000 € ainsi que la parcelle cadastrée section AP n°80, terrain de 1386 m<sup>2</sup> en zone constructible sis au lieu-dit la Sagne, pour la somme de 75000 €.

Compte tenu que ces propriétés présentent un fort intérêt pour la collectivité, de par leur situation et de par leur nature, du fait des projets que la collectivité envisage de réaliser, il paraît judicieux de se porter acquéreur desdites propriétés.

Monsieur le Maire propose donc d'acquérir d'une part les propriétés AO 33 pour 169 m<sup>2</sup>, AO 547 pour 452 m<sup>2</sup> et AO 453 pour 257 m<sup>2</sup> situées au lieu-dit le piémontois pour la somme de 140000 € et d'autre part la parcelle cadastrée section AP n° 480 pour 1386 m<sup>2</sup> sise au lieu-dit la Sagne pour la somme de 75000 €.

**VOTE : UNANIMITE sur 18 votants**

#### **20-09-06 – Subvention Région – Autorisation de solliciter la subvention**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a pour projet de réaliser des travaux à l'école publique concernant la reprise des couloirs, la pose de faux-plafonds, la reprise de carrelages et expose que le dossier global d'un montant estimé à 109 890 € pourrait prétendre à un subventionnement au titre du bonus relance région à hauteur de 45 % soit 49 419 €. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Région :	49 419 €	45 %
- DETR	38493 €	35 %
- commune	21978 €	20 %

TOTAL 109 890 €

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à solliciter cette subvention et de manière plus générale de l'autoriser à engager toute procédure, à solliciter toute subvention, à signer tout document relatifs à cette opération.

**VOTE : UNANIMITE sur 18 votants**

### **20-09-07 – Mise en compatibilité du PLU – Lancement de l'enquête publique**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de lancer une procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme afin de pouvoir construire une résidence séniors. Afin de poursuivre cette procédure, suite à la validation par la DREAL du dossier cas par cas qui ne nécessite pas d'étude environnementale préalable, Monsieur le Maire propose de lancer l'enquête publique relative à cette mise en compatibilité.

La nomination d'un commissaire-enquêteur a donc été sollicitée au Tribunal Administratif de Clermont Ferrand qui a désigné Monsieur Serge FIGON, ingénieur agronome, demeurant 16 boulevard Gambetta au Puy-en-Velay pour assurer cette mission.

Monsieur le Maire propose que cette enquête ait lieu sur une durée de 15 jours, du lundi 26 octobre au lundi 16 novembre inclus. L'enquête se déroulerait à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le Maire propose d'approuver le lancement de l'enquête publique telle que présentée ainsi que la désignation du commissaire-enquêteur.

**VOTE : UNANIMITE sur 18 votants**

Questions diverses